

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 22/02/2024

VIGILANCE ORANGE « VENT »

Mise en place de mesures de gestion de la circulation

Les cinq départements de la région Hauts-de-France sont placés en vigilance orange « vent » par Météo France à compter de ce jeudi 22 février 2024, fin d'après-midi. La dépression « Louis » engendrera de fortes rafales de vents pouvant aller jusqu'à 110 km/h. En soirée, à l'arrière de la perturbation, elles pourront atteindre jusqu'à 120 km/h au littoral, en particulier sur le Pas-de-Calais.

Bertrand Gaume, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, appelle de nouveau à la plus grande prudence et a d'ores et déjà mobilisé les services de secours et de protection de la population afin qu'ils assurent une surveillance permanente de l'évolution du phénomène météorologique et mettre en œuvre si besoin les mesures nécessaires.

Mesures de gestion de la circulation sur l'ensemble des départements de la région Hauts-de-France de ce 22 février 2024, 15h00 au 23 février 2024, 01h00 :

- Limitation de la vitesse des véhicules à moteur dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur à 3,5 tonnes :

- 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
- 90 km/h sur les portions d'autoroutes et routes nationales normalement limitées à 110 km/h.

- Interdiction des manœuvres de dépassement et limitation de la vitesse maximale à 80 km/h pour les véhicules à moteur dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes sur l'ensemble des routes nationales et autoroutes.

Rappel des mesures de prudence :

- restez chez vous autant que possible et redoublez de prudence si vous devez absolument sortir ;
- prenez garde aux chutes d'arbres et d'objets, ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral ;
- rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent et susceptibles d'être endommagés, en particulier dans les campings et installations sur le littoral ;
- n'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol ;
- protégez votre logement et vos biens exposés au vent ;
- restez attentif avec les enfants et les personnes âgées ;
- évitez toute activité sportive extérieure ;
- ne prenez pas la mer. Ne pratiquez pas de sport nautique et ne vous baignez pas ;
- vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, ne restez pas à bord ;
- sur la route, limitez vos déplacements et votre vitesse, en particulier si votre véhicule ou votre attelage est sensible aux effets du vent ;
- tenez-vous informé auprès des autorités via la communication institutionnelle et des médias.

